

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-09

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62  
Conseillers votants : 52  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaient excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.  
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

**N°9 - Acte rectificatif de la vente d'un terrain sur Touverac entre la CdC et Monsieur Briaud**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 13 avril 2015, la Communauté de Communes a décidé de vendre un terrain cadastré section A 1053 d'une superficie de 1 520m<sup>2</sup> à Monsieur Patrice Briaud afin d'y implanter son atelier artisanal pour l'exercice de son activité de chaudronnerie serrurerie et maintenance industrielle. La vente a été concrétisée par un acte authentique signé le 16 octobre 2015.

Il apparaît qu'une partie de la parcelle vendue est occupée de fait par le garage Laidet, atelier de réparation de matériel agricole. Les limites cadastrales ne correspondent pas à la réalité d'occupation actuelle du terrain. Monsieur Laidet loue à la CdC4B (via le transfert du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de Baignes) un terrain et un bâtiment pour son activité artisanale avec promesse de vente à la fin de la convention au 30 octobre 2016. Il deviendra ainsi propriétaire de l'ensemble immobilier au terme du contrat par la signature d'un acte authentique.

Lors de la réalisation de la voie verte par la CdC, son terrain a été amputé d'une partie pour la réalisation de la voie verte. Il avait été convenu à l'époque qu'en contrepartie, il lui serait rétrocédé une partie de terrain sur l'arrière de son bâtiment. Cependant, cet échange n'a jamais été régularisé administrativement.

Monsieur le Vice-Président informe que la présente délibération a pour objet d'autoriser la rectification de certains éléments de l'acte de vente entre la CdC et Monsieur Briaud, notamment dans le tracé des limites et surfaces parcellaires. Il convient d'établir un acte rectificatif de l'acte initial pour officialiser les modifications parcellaires, étant entendu que ni le prix, ni les conditions de vente ne sont modifiés.

La régularisation foncière entre la CdC et Monsieur Laidet sera réalisée lors de l'établissement de l'acte de vente en octobre 2016.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve les modifications foncières présentées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : **18 DEC. 2015**.....  
 Publié ou notifié le : **18 DEC. 2015**.....  
 Touverac, le ..... **18 DEC. 2015**.....

Pour extrait conforme,  
 Touverac, le 18 décembre 2015  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.

